



**Département du Calvados**  
**Mairie de Bavent**  
14860

N° 06/2021

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté-Égalité-Fraternité

**ARRÊTÉ ORDONNANT L'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE  
PUBLIQUE SUR LE PROJET DE MODIFICATION N° 1 DU PLU**

**Le Maire de la commune de BAVENT,**

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L153-19 et suivants et R153-8 et suivants ;

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L 123-1 et suivants et R123-9 et suivants ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 20 juin 2012 approuvant son plan local d'urbanisme ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 9 septembre 2020 prescrivant le projet de modification n° 1 du plan local d'urbanisme ;

Vu les avis des différentes personnes publiques consultées ;

Vu l'ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Caen en date du 01/02/2021 désignant Monsieur Jean-Claude THOMAS en qualité de commissaire enquêteur ;

Vu les pièces du dossier soumis à enquête publique ;

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :** Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bavent pour une durée de 31 jours à compter du lundi 15 mars 2021 à 10h00 jusqu'au mercredi 14 avril 2021 à 17h00.

**ARTICLE 2 :** Le projet de modification n° 1 porte sur :

- L'ouverture à l'urbanisation d'un secteur à vocation de développement économique,
- L'ouverture à l'urbanisation échelonnée de secteurs à vocation d'habitat,
- Des modifications réglementaires,
- La mise en conformité du règlement des zones A et N au regard de la loi « Macron »,
- La correction d'erreurs matérielles et mises à jour,
- Le changement de bénéficiaire pour l'emplacement réservé n° 1

**ARTICLE 3 :** Monsieur Jean-Claude THOMAS a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif.

**ARTICLE 4 :** Les pièces du dossier seront consultables en format papier et sur poste informatique, en Mairie de Bavent, pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture, à savoir :

- Lundi de 9h00 à 12h00
- Mardi de 9h00 à 12h00 et de 16h00 à 19h00
- Mercredi de 9h00 à 12h00
- Jeudi de 9h00 à 12h00 et de 16h00 à 18h00
- Vendredi de 9h00 à 12h00

Compte tenu du contexte sanitaire lié à la COVID-19, le public devra veiller au respect des gestes barrières et au protocole mis en place par la Mairie de Bavent.

Le dossier sera aussi consultable pendant toute la durée de l'enquête, sur le site Internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/2370>.

**Département du Calvados**  
**Mairie de Bavent**  
14860

**ARTICLE 5** : Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations et propositions dans les conditions suivantes :

- Par écrit : un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, sera ouvert et tenu à la disposition du public à la Mairie de Bavent, aux jours et heures habituels d'ouverture
- Par voie électronique, sur le registre numérique dématérialisé à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/2370>
- Par mail à l'adresse : [enquete-publique-2370@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-2370@registre-dematerialise.fr)
- Par voie postale, à l'attention du commissaire enquêteur pour la modification n°1 du PLU, sous pli cacheté adressé à la Mairie – rue de la Petite Justice – 14860 Bavent

Ces observations et propositions devront parvenir au commissaire enquêteur au plus tard le **mercredi 14 avril 2021** à 17h00.

**ARTICLE 6** : Le commissaire enquêteur recevra en mairie le :

- Lundi 15 mars de 10h00 à 12h00
- Samedi 27 mars de 10h00 à 012h00
- Mercredi 14 avril de 15h00 à 17h00

Compte tenu du contexte sanitaire lié à la COVID-19, le public devra veiller au respect des gestes barrières et au protocole mis en place par la Mairie de Bavent.

**ARTICLE 7** : Un avis d'enquête sera publié 15 jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les 8 premiers jours de l'enquête dans les 2 journaux suivants :

- Ouest France
- Liberté – Le Bonhomme Libre

Une copie de l'avis publié dans la presse sera annexée au dossier soumis à l'enquête avant l'ouverture de l'enquête, en ce qui concerne la première insertion, et au cours de l'enquête pour la seconde insertion.

15 jours au moins avant le début de l'enquête, le même avis sera affiché en mairie ainsi qu'aux lieux habituels et sera diffusé sur le site Internet de la commune et sur les panneaux lumineux.

L'accomplissement de cette mesure de publicité fera l'objet d'un certificat en mairie.

**ARTICLE 8** : A l'expiration du délai de l'enquête publique, les registres seront clos par le commissaire enquêteur.

Dans les 8 jours après la clôture de l'enquête publique, le commissaire enquêteur remettra à Monsieur le Maire de Bavent la synthèse des observations écrites et orales. Celles-ci seront consignées dans un procès-verbal, en l'invitant à produire, dans un délai maximum de 15 jours, ses observations éventuelles.

Le commissaire enquêteur disposera d'un délai de 30 jours à compter de la fin de l'enquête pour transmettre à Monsieur le Maire de Bavent et à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Caen son rapport et ses conclusions motivées.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Bavent pendant une durée d'un an.

Ces pièces seront également consultables sur le site Internet de la commune : [www.bavent.fr](http://www.bavent.fr).

**ARTICLE 9** : A l'issue de l'enquête publique, le projet de modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier d'enquête, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur sera soumis à l'approbation du conseil municipal.

**Département du Calvados**  
**Mairie de Bavent**  
14860

N° 06/2021

**ARTICLE 10** : La personne responsable du projet, auprès de laquelle des informations peuvent être demandées, est Monsieur Jean-Luc GARNIER, Maire de Bavent.

**ARTICLE 11** : Copies du présent arrêté seront adressées au :

- Préfet du Calvados ;
- Sous-Préfet de Lisieux ;
- Président du Tribunal Administratif de Caen ;
- Commissaire enquêteur.

Fait à BAVENT, le 19 février 2021

Le Maire,  
Jean-Luc GARNIER

